

<b>Zeitschrift:</b>	Anzeiger für schweizerische Geschichte und Alterthumskunde = Indicateur d'histoire et d'antiquités suisses
<b>Band:</b>	2 (1861-1866)
<b>Heft:</b>	10-3
<b>Artikel:</b>	Imitations de quelques monnaies de Genève et de Lucerne fabriquées à Macagno et à Pomponesco
<b>Autor:</b>	Morel-Fatio, Arnold
<b>DOI:</b>	<a href="https://doi.org/10.5169/seals-544732">https://doi.org/10.5169/seals-544732</a>

### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 20.02.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

vocable aurait jeté une certaine confusion dans divers noms de famille et obscurci leur origine.

Je termine mes citations par deux exemples tirés de chartes du seizième siècle:  
 1504. 25 nov. Anthonius de Sonna *alias* Olivier sutor de Villarepos (Fribourg, distr. du Lac).  
 1513. 23 avril. Michael Barberii *alias* Treynon, capellanus Lausannensis.

Des divers textes que j'ai produits dans cette notice sortent les conséquences que voici:

- 1) Dès le treizième siècle (dans certaines contrées vers la fin du douzième), les serfs agricoles tendent à disparaître de plus en plus et à se fondre en une classe de cultivateurs libres, d'hommes taillables. Les noms de famille se multiplient, gage certain d'un progrès dans la propriété et, par celle-ci, dans la liberté civile. Les familles se groupent peu à peu et forment les communes rurales.
- 2) A côté de cette classe surgit et se propage une autre classe qui, prenant pour nom propre, soit pour nom de famille, celui d'un fief noble, constitue une sorte de noblesse locale ou de campagne, dans tous les cas une noblesse d'un ordre inférieur.
- 3) Vers la fin du quatorzième siècle (sinon plus tôt), surtout dans le quinzième, se manifeste chez les hommes taillables le besoin de remplacer leur nom de famille par un nom nouveau. — On voit par la charte du 20 mai 1441, comparée à celle du 16 décembre 1453, et par la charte du 24 avril 1468, comparée à celle du 28 décembre 1480, la tendance des cultivateurs libres, ou de leurs égaux, non seulement à substituer un nom nouveau à l'ancien, mais encore à négliger celui-ci, à le faire oublier.
- 4) Le mot de *dictus*, dans les chartes citées ci-dessus, et dans un grand nombre d'autres actes contemporains, est employé relativement au nom de famille *actuel*; l'adverbe *alias*, relativement au nom *d'autrefois*.

Lausanne, 7 avril 1864.

J.-J. Hisely.

## KUNST UND ALTERTHUM.

### Imitations de quelques monnaies de Genève et de Lucerne fabriquées à Macagno et à Pomponesco.

Dans les numéros 1 et 4 de l'Indicateur, année 1862, j'ai fait connaître une curieuse monnaie frappée à Macagno, à l'imitation du type Lucernois. J'invitais, à cette époque, les collectionneurs de monnaies Suisses, à rechercher les pièces analogues et je viens aujourd'hui prêcher d'exemple en publiant les monnaies suivantes:

SANCTVS·ALODIVS·DEF(ensor). Saint Aleu à droite, mitré et nimbé, tenant une tarière dans la main droite.

R MONETA·NOV(a). COM(itis) M(acanei) I(nferioris) C(uriae) RE(galis). Aigle à deux têtes. Dans l'exergue un petit écu sur aux armes des Mandelli, séparant en deux la date 1623.

Cette monnaie émanée encore de l'atelier de Macagno est une contrefaçon des *Dicken* de Lucerne. A l'exemple de Saint Léger sur les pièces de cette dernière ville, Saint Aleu tient à la main la tarière, instrument de son martyre.

L'imitation est flagrante quant aux types et quant à la légende, mais ce que le faussaire n'a certainement pas cherché à imiter, c'est le titre du métal; le larcin n'eut pas été assez profitable.

En effet, notre pièce est d'un billon si bas qu'on pourrait la croire de cuivre pur. Elle a perdu jusqu'à la mince couche d'argent qui devait la recouvrir au moment de sa fabrication et dont la présence était absolument indispensable pour en faciliter le cours.

Ce petit monument numismatique appartient aux émissions de l'année 1623; c'est, je le rappellerai la date la plus basse que nous trouvions pour Macagno (toutes les autres portent la date 1622).

Il est vraisemblable que ces pièces de cuivre à peine blanchi, émises pour des espèces d'argent, auront bientôt soulevé de justes et sévères réclamations de la part des cantons suisses auprès du gouvernement impérial, et attiré peut-être, la suppression de l'atelier de Jacques Mandello, alors comte de Macagno.

Cet exemplaire, unique à ma connaissance, fait partie de ma collection.

IVL·CAE·GON·M·S·R·I·P. Ecusson aux armes de Genève, surmonté de la date 1583.

R POST·TENEBRAS·FIET·LVX. Croix ornée, à branches en balustres, dans un entourage formé de quatre lobes ou arceaux, cantonnés à leur tour de quatre étoiles. Billon.

Cette monnaie destinée à imiter la pièce de trois sols de Genève a été mentionnée déjà par M. Blavignac dans l'estimable ouvrage intitulé »Armorial Genevois« à la page 81, dans les termes suivants:

»Sur une pièce de trois sols de 1583, que vu le peu de valeur, on présume être une pièce fausse, les mots GENEVA CIVITAS sont remplacés par P·IVL·CAES·CON· (pour Jules Cesar Consul), et au revers on lit POST·TENEBRAS·FIET·LVX (après les ténèbres viendra la lumière).«

Le savant auteur genevois avait sans doute sous les yeux un exemplaire incomplet ou mal conservé, puisqu'il place au commencement de la légende la lettre P· qui doit au contraire la terminer. Il faut, en conséquence rejeter sa tentative d'explication et lui substituer la suivante:

IVL(ius) CAE(sar) GON(zaga) M(archio) S(acri) R(omanorum) I(mperii)  
P(rinceps) 1583.

Cette légende suffit pour faire reconnaître que la présente monnaie a été fabriquée par Jules César Gonzague en 1583. Les armes de Genève et le type genevois du revers, ainsi que l'apeuprès de la légende nous livrent le motif secret de cette fabrication. Il s'agissait d'imiter la monnaie de Genève et comme les armes des Gonzague n'offrent aucun élément qui se rapproche de l'aigle et de la clef de Genève, le graveur de la monnaie s'est contenté de faire une copie servile de la pièce de trois sols. On remarquera cependant deux légères différences entre notre imitation et l'original. La pièce imitée porte au revers une croix évidée et les quatre étoiles dont j'ai parlé plus haut, tandisque sur l'original, c'est-à-dire sur la pièce genevoise de trois sols de 1583, les branches de la croix à balustres sont pleines et les quatre lobes de l'entourage ne se trouvent pas cantonnés par des étoiles.

Parlons maintenant du prince dont le nom se trouve sur cette monnaie.

Jules César, le dernier des six fils de Charles Gonzague et d'Emilie Gonzague Boschetti, naquit en 1554. Nommé prince d'Empire en 1575, il obtint, trois ans plus tard, dans un partage de famille, une petite localité du nom de Pomponesco, laquelle fut érigée en comté en 1593.

A cette époque il devint prince de Bozzolo, s'y établit, et, après y avoir fondé un atelier monétaire, il supprima celui de Pomponesco. Sa mort arriva vers 1609.

Bien que la pièce qui nous occupe ne porte pas de nom de localité, il est constant qu'elle a du être fabriquée à Pomponesco, puisqu'à la date de 1583 Jules César Gonzague ne possédait pas d'autre fief.

Cette monnaie existe dans la collection de Monsieur le Dr. F. Marin, conservateur du musée des médailles à Genève. C'est à son obligeance que j'en dois la communication.

Après avoir attribué, sans la moindre hésitation, la pièce précédente, à Pomponesco, il me semble que le même atelier peut aussi revendiquer celle qui suit.

GENVINA·CIVILITAS·1591· Armes de Genève. *R POST·TENEBRAS·LVX*. Croix pattée et évidée. Cette autre imitation cherche à reproduire la pièce genevoise d'un sol; elle ne porte, malheureusement, ni le nom du prince ni le nom de la localité qui l'ont émise. La date de 1591 convient encore à la monnaierie de Pomponesco, qui, comme je l'ai dit plus haut, fonctionnait encore en 1593 et bien qu'un grand nombre de souverains italiens ait pris part à ces fabrications illicites, on peut, sans trop de témérité, supposer que l'atelier qui imitait en 1583 la pièce de trois sols de Genève a pu également contrefaire plus tard celle d'un sol. Jusqu'à démonstration contraire je me crois donc autorisé à inscrire à Pomponesco cette dernière pièce.

Comme dans la précédente qui porte le nom de Jules César, on pourrait bien signaler quelque légères différences, mais elles sont difficiles à saisir, plus difficiles encore à exprimer. Il faut l'oeil exercé d'un numismate pour constater la variété dans l'aspect du métal et, si je puis m'exprimer ainsi, dans l'accent italien du burin.

Je n'ai pas besoin de faire remarquer que la bizarre légende GENVINA·CIVILITAS· n'a pas d'autre objet que de compléter la ressemblance avec les monnaies de Genève. Les efforts de ce genre sont fréquents et j'en ai fourni déjà de nombreux exemples dans mes précédentes publications.

Cette pièce fait partie de ma collection et provient de Monsieur le Dr. F. Marin, de Genève, qui a bien voulu s'en dessaisir en ma faveur. Quoique rare elle n'est pas unique, je l'ai vue dans la collection de Genève et dans celle de Fribourg. Qu'il me soit permis à ce sujet de remercier les conservateurs de ces deux établissements de l'obligance à toute épreuve avec laquelle ils ont bien voulu me communiquer les monuments confiés à leur garde. J'ai nommé plus haut et à deux reprises, M. le Dr. F. Marin et c'est avec une reconnaissante amitié que je joindrai à son nom celui de Monsieur l'abbé Meyer, conservateur du médailler de Fribourg.

En terminant cette courte notice je renouvelle ma prière à tous les collectionneurs, de rechercher les monnaies analogues à celles que je viens de décrire. Les personnes qui dirigent ou fréquentent nos archives voudront bien aussi prendre note des documents relatifs à ces contrefaçons de la monnaie suisse. Il est im-

possible que l'on ne retrouve pas les édits, décrets ou ordonnances, publiés jadis par les gouvernements de la Suisse, au sujet de ces émissions frauduleuses. On peut espérer de trouver dans ces documents, non seulement des détails relatifs aux imitations déjà connues en nature, mais encore l'indication de monnaies inédites. Je m'estimerai heureux de toutes les communications que l'on voudra bien me faire à cet égard et j'en offre d'avance tous mes remerciements au nom de la numismatique suisse.

Arnold Morel-Fatio.

### **Ueber Schallgefässe in mittelalterlichen Kirchen.**

Zu den Bemerkungen über diesen Gegenstand in No. 4 des Anzeigers von 1863 vergleiche man eine interessante Mittheilung von Prof. Fr. W. Unger in den Jahrbüchern des Vereines von Alterthumsfreunden im Rheinlande. XXXVI. Achtzehnter Jahrgang 2, woraus unter Anderem hervorgeht, dass in Schweden und Dänemark und in vielen byzantinischen Kirchen in Russland, auch in Halle an der Saale, thönerne Schalltöpfe vorgefunden worden sind.

### **Römische Inschrift in Nyon.**

Im Innern der Sacristei der Kirche zu Nyon hat vor Kurzem Herr Poncer, Archivbeamter daselbst, eine römische Inschrift entdeckt. Der Stein wurde aus der Wand herausgehoben, in welcher er sich befand, und von den Herren A. Morel-Fatio, H. Bordier, Ch. Lefort und P. Lullin von Genf besichtigt; wobei sich ergab, dass derselbe, in den schönen Schriftzügen bester römischer Zeit, nachfolgende vollkommen erhaltene Inschrift trägt:

L · SERGIO · L · F · CORN  
 LVSTROSTAIO · DOMI  
 TINO · OMNIBUS · HON<sup>o</sup>  
 RIBVS · IN COLONIA E  
 QVESTR · ET IN COL · VI  
 ENNENSIUM · FVNCTO  
 T · IVL · POMPEIVS · TER  
 TVLLVS · SOCERO · OP  
 TIMO

## **BERICHTE, CORRESPONDENZEN UND NOTIZEN.**

### **Protokoll der zwanzigsten Versammlung der allgemeinen geschichtforschenden Gesellschaft der Schweiz.**

Abgehalten in Solothurn den 31. August und 1. September 1864.

Da sich zu der auf den Abend des 31. August angesetzten ersten Versammlung nur eine kleinere Anzahl von Mitgliedern einfanden, so werden die Geschäftsverhandlungen auf die morgige Sitzung verschoben und der schöne Abend, nach Beendigung der Vorstandssitzung, dem freundschaftlichen Zusammenleben gewidmet.